



Bulletin Officiel

N°6223 Jeudi 05 Novembre 2020

www.cmf.tn25^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	4-5
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	6-7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

LES CIMENTS DE BIZERTE	8
------------------------	---

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOTETEL	9-10
---------	------

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIMED	11
--------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

- AL HIFADH SICAV
- FIDELITY SICAV PLUS

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- FCPR INTECH
- FONDS D'ESSAIMAGE GROUPE CHINIQUE TUNISIEN III
- FONDS D'ESSAIMAGE GROUPE CHINIQUE TUNISIEN IV
- FONDS D'ESSAIMAGE OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
- FONDS D'ESSAIMAGE OFFICE NATIONAL DES POSTES

COMMUNIQUE DU CMF

DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", qu'à partir du **19 octobre 2020** la plateforme IDES est accessible aux différentes institutions financières.

Les interlocuteurs uniques de ces institutions ont été appelés, par la Direction Générale des Impôts à déposer les déclarations FATCA au titre de l'exercice 2019, au plus tard le **30 novembre 2020**.

Dans ce cadre, les institutions financières susvisées, sont invitées à :

- Vérifier la validité de leur certificat d'authentification électronique de type DIGIGO.
- Consulter la page FATCA du site de l'administration fiscale sur le lien suivant:
<http://www.impots.finances.gov.tn/index.php/fr/services-en-ligne/fatca>.
- Consulter les recommandations FATCA Tunisie sur le lien suivant:
http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA_TUNISIE/Recommandations_FATCA.pdf.
- Respecter les obligations de dépôt de la déclaration FATCA 2019.

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 octobre 2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS</u>				
SOCIÉTÉ.....				
Siège social:				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; 				

2020 - AC - 053

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

2020 - AC - 003

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi 30 Novembre 2020 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) La vente du terrain objet du titre foncier numéro 27061 d'une superficie totale de 4821 mètres carrés, situé à proximité de la route principale numéro 1(GP1) Gabès.
- 2) Changement du mode de gouvernance de la société par la séparation des fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général.
- 3) Clarification de certaines dispositions des articles n° 03, 18 et 23, et mise en conformité des certaines dispositions des articles n° 01, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 25 et 26 du statut de la société avec le code des sociétés commerciales tel que modifié par la n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et au décret gouvernemental n°314 du 19 mai 2020 fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation.
- 4) Pouvoirs en vue de formalités.

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL »**

Siège social : Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

(en kDT)

Designation	3 ^{ème} trimestre			YTD Septembre 2020			2019
	2019	2020	Δ en %	2019	2020	Δ en %	
Produits d'exploitation	8 149	8 203	0,7%	31 129	21 420	-31,2%	45 331
Ventes, travaux & services	8 049	8 075	0,3%	30 831	21 014	-31,8%	43 805
- Chiffre d'affaires local	7 541	7 829	3,8%	29 067	20 143	-30,7%	41 505
- Chiffre d'affaires export	508	247	-51,4%	1 764	871	-50,6%	2 300
Autres produits d'exploitations	99	128	28,8%	298	406	36,4%	1 526
Charges d'exploitation (*)	8 492	9 145	7,7%	30 890	24 440	-20,9%	43 381
Achats consommés	3 919	4 232	8,0%	17 302	10 335	-40,3%	23 850
Charges du personnel	3 496	3 859	10,4%	10 217	11 077	8,4%	14 321
Autres charges d'exploitation	1 077	1 054	-2,2%	3 371	3 028	-10,2%	5 210
EBITDA	- 343	- 942	-	239	- 3 020	-	1 949
Produits financiers	12	-	-	53	195	-	130
Charges financières	489	325	-33,4%	1 284	1 068	-16,9%	2 198
Autres gains	33	269	-	91	278	-	381

(*) Hors dotations aux amortissements et aux provisions

NB : Les indicateurs d'activité publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit, arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables.

Commentaires :

La crise sanitaire, liée à la pandémie Covid-19, a marqué par son empreinte les performances de l'entreprise durant les neufs premiers mois de l'année, et ce malgré la réalisation, au 3^{ème} trimestre, d'un chiffre d'affaires équivalent à celui réalisé en 2019. Ainsi, les indicateurs d'activité du 3^{ème} trimestre 2020 font ressortir les faits marquants suivants :

1. Revenus :

- Des produits d'exploitation de 8203 kDT, en hausse de 0,7% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019 ;
- Un chiffre d'affaires à l'export de 247 kDT, en baisse de 51,4% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019, impacté par le ralentissement de l'activité à Malte ;
- Globalement, des revenus cumulés, des neufs premiers mois, de 21420 kDT, en baisse de 31,2% par rapport à la même période en 2019.

2. Charges d'exploitation :

- Des charges d'exploitation de 9145 kDT, en hausse de 7,7% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019 ;
- Des achats consommés de 4232 kDT, en hausse de 8% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019 ;
- Des charges de personnel de 3859 kDT, en hausse de 10,4% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019 ;
- Les autres charges d'exploitation de 1054 kDT, en baisse de 2,2% par rapport à 2019 ;
- Globalement des charges d'exploitation cumulées, des neufs premiers mois, de 24440 kDT en baisse de 20,9% par rapport à la même période en 2019.

3. EBITDA :

Un EBITDA négatif de -942 kDT en régression par rapport au 3^{ème} trimestre 2019, expliquée essentiellement par l'augmentation des charges d'exploitation.

Avis des sociétés (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

M. Ridha CHARFEDDINE et « Premium Holding SA », actionnaires de référence de la Société « Unité de Fabrication de Médicaments -UNIMED- », portent à la connaissance du public qu'ils ont signé une lettre d'intention avec un partenaire financier, East Lane Partners, en vue d'une prise de participation majoritaire dans la société. La transaction envisagée vise à intégrer Unimed dans une plateforme industrielle régionale à construire. Il est à noter qu'une période de 4 mois est accordée aux signataires de cet accord afin de finaliser les diligences nécessaires ainsi que la documentation requise pour la finalisation de la transaction.

La Société et ses actionnaires de référence s'engagent à informer le public, dans les meilleurs délais, de l'issue de la transaction envisagée.

East Lane Partners est une société indépendante de capital-investissement, en cours de constitution, et de levée de fond ; fondée par une équipe de professionnels de l'investissement avec une longue expérience dans la région MENA. L'équipe s'est spécialisée dans la construction de plateformes dans divers secteurs, notamment la santé, l'éducation, l'industrie, et les entreprises technologiques.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 1247

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	197,343	197,369		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	134,658	134,676		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	113,082	113,095		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,359	120,374		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	117,949	117,966		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	115,407	115,427		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	113,630	113,643		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,432	46,439		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,866	32,870		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	111,297	111,314		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,388	17,391		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,308	125,321		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,175	1,175		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	117,472	117,487		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,473	11,474		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	165,115	165,138		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,497	11,498		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,829	1,831		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	62,929	62,937		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	130,535	130,536		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	103,318	103,320		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	104,830	104,845		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	132,095	132,131		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	509,207	509,347		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	125,837	126,019		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	164,348	164,338		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	92,619	92,696		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	122,980	123,007		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	155,148	155,375		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	139,401	139,407		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	93,672	93,634		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,129	21,182		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	89,673	89,425		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2125,868	2123,491		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	123,308	122,162		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	195,306	194,004		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,251	16,993		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,760	2,746		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,482	2,471		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	65,189	65,355		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,203	1,195		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,267	1,268		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,180	1,173		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,148	1,139		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	112,548	111,196		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	132,862	132,053		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1128,488	1126,331		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	13,078	12,927		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,663	9,586		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	82,026	82,017		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,537	108,550
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,273	100,286
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	106,881	106,895
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,077	104,090
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	106,130	106,150
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	108,807	108,828
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,414	105,429
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	102,554	102,566
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,686	102,691
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	106,241	106,256
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,409	108,425

65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,174	105,185
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,304	104,310
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	104,221	104,234
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	103,918	103,928
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	103,503	103,517
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,271	106,280
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	103,669	103,683
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	102,910	102,920
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	106,516	106,530
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,593	102,605
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	107,150	107,164
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	104,935	104,950
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	106,537	106,549
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	110,351	110,510
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	61,925	61,826
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	90,312	90,946
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,274	18,226
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	271,075	271,440
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2179,356	2 179,270
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	73,757	73,562
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,361	56,341
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	105,858	105,797
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,325	11,333
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,239	13,205
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,404	14,447
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,892	12,994
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,930	148,941
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,890	8,905
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	102,402	101,932
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	74,531	74,621
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	74,085	74,132
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,206	99,139
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	85,542	85,596
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,771	9,789
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	92,168	92,467
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	136,660	136,660
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	96,893	96,537
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	114,314	114,144
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	114,332	114,252
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	187,475	185,703
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	170,964	170,070
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	167,052	166,404
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,515	23,287
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	138,864	137,305
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	141,476	141,635
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5352,582	5284,866
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5383,508	5324,182
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	85,293	84,669
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4517,961	4462,635
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,037	9,922
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	163,295	162,390
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	124,153	124,317
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10348,922	10273,179

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 056 145,277 TND, un actif net de 7 030 446,300 TND et un bénéfice net trimestriel de 75 627,801 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indique que les liquidités de la société « AL HIFADH SICAV » ont atteint au 30 Septembre 2020, 24,361% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que modifié par les textes subséquents.

En conséquence, les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans des valeurs mobilières n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que modifié par les textes subséquents.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 1 « Fait marquant de la période », qui décrit la situation liée à la pandémie COVID-19.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 27 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	30-sept.-20	30-sept.-19	31-déc.-19
Portefeuille-titres	3.1	3 885 056,604	4 205 111,137	3 881 785,047
Obligations de sociétés		1 106 808,997	1 387 808,108	1 376 524,605
Emprunts d'Etat		2 453 566,607	2 486 607,029	2 505 260,442
Titres des Organismes de Placement Collectif		324 681,000	330 696,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 163 877,682	3 371 848,946	2 605 103,017
Placements monétaires		1 444 932,800	2 260 343,088	1 783 188,818
Disponibilités		1 718 944,882	1 111 505,858	821 914,199
Créances d'exploitation	3.5	7 210,991	8 510,991	9 069,312
Total Actif		<u>7 056 145,277</u>	<u>7 585 471,074</u>	<u>6 495 957,376</u>
Passif				
Opérateurs Créiteurs	3.6	12 369,872	12 137,877	12 181,037
Autres créiteurs divers	3.7	13 329,105	15 225,793	18 236,627
Total Passif		<u>25 698,977</u>	<u>27 363,670</u>	<u>30 417,664</u>
Actif net		7 030 446,300	7 558 107,404	6 465 539,712
Capital	3.8	6 747 558,475	7 263 371,360	6 126 842,339
Sommes distribuables	3.11	282 887,825	294 736,044	338 697,373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		29,513	3,233	2,725
Sommes distribuables de la période		282 858,312	294 732,811	338 694,648
Actif net		<u>7 030 446,300</u>	<u>7 558 107,404</u>	<u>6 465 539,712</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 056 145,277	7 585 471,074	6 495 957,376

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Note	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	
Revenus du portefeuille titres	3.2	50 783,732	155 225,834	50 845,373	179 734,076	231 824,217
Revenus des obligations		17 850,104	57 105,936	17 773,799	73 241,595	92 273,326
Revenus des emprunts d'Etat		32 933,628	98 119,898	33 071,574	106 492,481	139 550,891
Revenus des placements monétaires	3.4	45 009,384	162 133,952	61 400,478	174 530,304	235 985,644
Revenus des billets de trésorerie		29 632,482	121 468,321	46 026,120	150 878,519	193 165,449
Revenus des certificats de dépôt		8 080,746	13 265,909	5 142,206	7 164,856	15 178,864
Revenus des comptes à vue		7 296,156	27 399,722	10 232,152	16 486,929	27 641,331
Total des revenus des placements		95 793,116	317 359,786	112 245,851	354 264,380	467 809,861
Intérêts des mises en pension		0,000	0,000	0,000	(6 557,983)	(6 557,983)
Charges de gestion des placements	3.9	(12 369,869)	(34 867,819)	(12 137,875)	(38 978,878)	(51 159,912)
Revenus nets des placements		83 423,247	282 491,967	100 107,976	308 727,519	410 091,966
Autres charges	3.10	(6 609,320)	(19 997,567)	(7 245,897)	(21 632,162)	(26 655,787)
Résultat d'exploitation		76 813,927	262 494,400	92 862,079	287 095,357	383 436,179
Régularisation du résultat d'exploitation		13 919,106	20 363,912	44 006,048	7 637,454	(44 741,531)
Sommes distribuables de la période		90 733,033	282 858,312	136 868,127	294 732,811	338 694,648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(13 919,106)	(20 363,912)	(44 006,048)	(7 637,454)	44 741,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 224,516)	(12 154,623)	(1 102,547)	9 769,456	(1 133,810)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		38,390	82,390	7,190	(19 541,460)	(13 223,460)
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	(1 033,830)	(1 054,150)
Résultat net de la période		75 627,801	250 422,167	91 766,722	276 289,523	368 024,759

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	75 627,801	250 422,167	91 766,722	276 289,523	368 024,759
Résultat d'exploitation	76 813,927	262 494,400	92 862,079	287 095,357	383 436,179
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 224,516)	(12 154,623)	(1 102,547)	9 769,456	(1 133,810)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	38,390	82,390	7,190	(19 541,460)	(13 223,460)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(1 033,830)	(1 054,150)
Distributions de dividendes	0,000	(338 670,865)	0,000	(360 936,891)	(360 936,891)
Transaction sur capital	466 231,748	653 155,286	1 383 400,794	(59 439,681)	(1 243 742,609)
Souscription	1 831 120,176	7 746 080,629	2 895 027,745	13 342 474,447	14 935 477,569
Capital	1 796 300,000	7 677 900,000	2 837 400,000	13 282 600,000	14 827 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(28 226,078)	(117 008,713)	(37 267,708)	(167 155,301)	(187 648,507)
Régularisation des sommes distribuables	63 046,254	185 189,342	94 895,453	227 029,748	295 326,076
Rachat	1 364 888,428	7 092 925,343	1 511 626,951	13 401 914,128	16 179 220,178
Capital	1 336 800,000	7 035 000,000	1 480 200,000	13 350 500,000	16 043 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(21 036,742)	(106 897,082)	(19 461,857)	(167 977,553)	(203 847,324)
Régularisation des sommes distribuables	49 125,170	164 822,425	50 888,808	219 391,681	340 067,502
Variation de l'actif net	541 859,549	564 906,588	1 475 167,516	(144 087,049)	(1 236 654,741)
Actif net					
En début de période	6 488 586,751	6 465 539,712	6 082 939,888	7 702 194,453	7 702 194,453
En fin de période	7 030 446,300	7 030 446,300	7 558 107,404	7 558 107,404	6 465 539,712
Nombre d'actions					
En début de période	63 964	62 130	60 031	74 282	74 282
En fin de période	68 559	68 559	73 603	73 603	62 130
Valeur liquidative	102,546	102,546	102,687	102,687	104,065
Taux de rendement de la période	1,089%	3,779%	1,340%	3,720%	5,049%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1^{er} janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

1. Fait marquant de la période

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire liée au Covid-19. Cette crise a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Cette pandémie se développe en Tunisie officiellement depuis le 2 mars 2020 ce qui a entraîné la fermeture des frontières terrestres et aériennes à partir du 18 mars et un confinement total ainsi que l'interdiction de tous déplacements entre les agglomérations à partir du 20 mars.

Face à cette pandémie, le gestionnaire de la société « Al Hifadh SICAV » a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à la clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services offerts.

Cette situation peut entraîner dans les prochains mois, une dégradation importante de la croissance dont l'estimation de l'impact financier éventuel sur « Al Hifadh SICAV » ne peut être faite d'une manière raisonnable à ce stade.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2020 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.
Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative.
La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2020	% actif
Titres OPCVM				
<i>Titres SICAV</i>		320 382,000	324 681,000	4,601%
SICAV AXIS TRÉSORERIE	3 000	320 382,000	324 681,000	4,601%
<i>Obligations de sociétés admises à la cote</i>		1 079 817,010	1 106 808,997	15,686%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	20 464,060	20 476,944	0,290%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	107 606,400	1,525%
BH 2009-B	4 000	153 600,000	158 492,800	2,246%
BTE 2010-B	6 000	300 000,000	300 537,600	4,259%
BTE 2019-1	1 000	100 000,000	106 661,600	1,512%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	100 000,000	103 100,000	1,461%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	120 000,000	121 891,200	1,727%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	125 752,950	127 006,853	1,800%
UIB SUB 2015	1 500	60 000,000	61 035,600	0,865%
<i>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</i>		2 625 746,000	2 453 566,607	34,772%
Obligations de l'Etat		3 173,500	3 274,243	0,046%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	46	2 190,000	2 262,476	0,032%
EMPRUNT ETAT 2014 B/6.15%	50	983,500	1 011,767	0,014%
Bons du trésor assimilables		2 622 572,500	2 450 292,364	34,726%
BTA 6.9 % MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 450 292,364	34,726%
TOTAL		4 025 945,010	3 885 056,604	55,059%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 155 225,834 TND pour la période du 01/01 au 30/09/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	50 783,732	155 225,834	50 845,373	179 734,076	231 824,217
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>17 850,104</u>	<u>57 105,936</u>	<u>17 773,799</u>	<u>73 241,595</u>	<u>92 273,326</u>
- intérêts	17 850,104	57 105,936	17 773,799	73 241,595	92 273,326
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>32 933,628</u>	<u>98 119,898</u>	<u>33 071,574</u>	<u>106 492,481</u>	<u>139 550,891</u>
- intérêts	32 933,628	98 119,898	33 071,574	106 492,481	139 550,891
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	50 783,732	155 225,834	50 845,373	179 734,076	231 824,217

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 3 163 877,682 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		1 421 870,102	1 444 932,800	20,478%
<u>Emetteur Electrostar</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	388 188,041	397 965,004	5,640%
ELECTROSTAR 200J 13/05/2020 (13,00%)	1	94 611,399	98 331,112	1,394%
ELECTROSTAR 90J 08/07/2020 (11,00%)	1	293 576,642	299 633,892	4,246%
<u>Emetteur STEQ</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	534 437,299	547 194,668	7,755%
STEQ 120J 24/06/2020 (11,00%)	1	534 437,299	547 194,668	7,755%
<u>Emetteur TSB</u>				
<u>Certificat de dépôt</u>	1	499 244,762	499 773,128	7,083%
TSB 10J 24/09/2020 (6,81%)	1	499 244,762	499 773,128	7,083%
<u>Disponibilités</u>		1 718 944,882	1 718 944,882	24,361%
Dépôts à vue		1 718 944,882	1 718 944,882	24,361%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 140 814,984	3 163 877,682	44,839%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 à 162 133,952 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des billets de trésorerie	29 632,482	121 468,321	46 026,120	150 878,519	193 165,449
Intérêts des certificats de dépôt	8 080,746	13 265,909	5 142,206	7 164,856	15 178,864
Intérêts des comptes courants	7 296,156	27 399,722	10 232,152	16 486,929	27 641,331
TOTAL	45 009,384	162 133,952	61 400,478	174 530,304	235 985,644

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 7 210,991 TND au 30/09/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	10,991	69,312
Agios créditeurs à recevoir	7 200,000	8 500,000	9 000,000
TOTAL	7 210,991	8 510,991	9 069,312

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 12 369,872 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Rémunération Distributeurs	4 417,814	4 334,954	4 350,370
Rémunération Gestionnaire	5 301,371	5 201,949	5 220,439
Rémunération Dépositaire	2 650,687	2 600,974	2 610,228
TOTAL	12 369,872	12 137,877	12 181,037

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 13 329,105 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	579,943	601,065	561,047
Provision jeton de présence	7 825,034	7 816,712	10 841,396
Honoraires commissaire aux comptes	4 866,240	6 726,154	6 757,690
TCL	57,888	81,862	76,494
TOTAL	13 329,105	15 225,793	18 236,627

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2020	
Montant (en nominal)	6 213 000,000
Nombre de titres	62 130
Nombre d'actionnaires	258
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	7 677 900,000
Nombre de titres émis	76 779
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	7 035 000,000
Nombre de titres rachetés	70 350
Capital au 30/09/2020	
Montant (en nominal)	6 855 900,000
Sommes non distribuables	-108 341,525
Montant du capital au 30/09/2020	6 747 558,475
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	219

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2020 :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	4 299,000	5 675,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-16 453,623	4 094,456	-1 133,810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	1 418,000	8 452,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	-20 959,460	-21 675,460
Frais de négociation de titres	0,000	-1 033,830	-1 054,150
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-12 072,233	-10 805,834	-15 411,420
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 157,661	-86 945,058	-86 945,058
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-117 008,713	-167 155,301	-187 648,507
Régularisations sommes non distribuables rachats	106 897,082	167 977,553	203 847,324
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-108 341,525	-96 928,640	-86 157,661

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 à 34 867,819 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération distributeurs (TSB et TSI)	4 417,811	12 452,793	4 334,952	13 921,026	18 271,394
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 301,371	14 943,345	5 201,949	16 705,235	21 925,674
Rémunération dépositaire (TSB)	2 650,687	7 471,681	2 600,974	8 352,617	10 962,844
TOTAL	12 369,869	34 867,819	12 137,875	38 978,878	51 159,912

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 à 19 997,567 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération commissaire aux comptes	1 633,920	5 199,873	2 263,056	7 341,168	7 372,704
Redevance CMF	1 767,081	4 980,994	1 733,939	5 568,274	7 308,377
Jetons de présence	3 016,404	8 983,638	3 024,684	7 816,542	10 841,226
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Autres impôts	191,915	633,062	224,218	706,178	933,480
TOTAL	6 609,320	19 997,567	7 245,897	21 632,162	26 655,787

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2020 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	26,508	16,742	-13,737	29,513
Exercice n	262 494,400	185 172,600	-164 808,688	282 858,312
Sommes Distribuables				282 887,825

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Septembre 2020, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 148.748.980, un actif net de D : 148.400.145 et un bénéfice de la période de D : 2.229.695.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 23,95% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 76,02% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période 44,76% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 30 Septembre 2020, 22,78% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 11 des états financiers « Revenus des placements monétaires » qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la répartition du différentiel de la retenue à la source suite à l'entrée en vigueur du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020.
La méthode consiste à répartir le différentiel de la retenue à la source qui totalise D : 550.729 sur la durée restante de chaque placement.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>35 621 039</u>	<u>8 454 405</u>	<u>25 910 552</u>
Obligations et valeurs assimilées		35 611 612	6 997 073	23 118 796
Titres OPCVM		9 427	1 457 332	2 791 756
Placements monétaires et disponibilités		<u>113 081 492</u>	<u>48 264 807</u>	<u>46 043 268</u>
Placements monétaires	5	113 016 549	48 188 541	45 760 038
Disponibilités		64 943	76 266	283 230
Créances d'exploitation	6	<u>46 449</u>	<u>1 500</u>	<u>2 795 965</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>148 748 980</u></u>	<u><u>56 720 712</u></u>	<u><u>74 749 785</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	336 714	137 033	161 799
Autres créditeurs divers	8	12 121	10 425	6 162
TOTAL PASSIF		<u><u>348 835</u></u>	<u><u>147 458</u></u>	<u><u>167 961</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	140 861 859	53 626 912	69 463 233
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 538 286	2 946 342	5 118 591
ACTIF NET		<u><u>148 400 145</u></u>	<u><u>56 573 254</u></u>	<u><u>74 581 824</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>148 748 980</u></u>	<u><u>56 720 712</u></u>	<u><u>74 749 785</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	585 863	1 647 087	123 131	283 739	539 076
Revenus des obligations et valeurs assimilées		585 863	1 637 788	123 131	256 386	511 723
Revenus des titres OPCVM		-	9 299	-	27 353	27 353
Revenus des placements monétaires	11	834 432	3 249 147	1 023 406	1 809 863	2 929 636
Revenus des prises en pension	12	1 169 984	1 348 764	15 293	198 372	198 372
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 590 279	6 244 998	1 161 830	2 291 974	3 667 084
Charges de gestion des placements	13	(336 714)	(754 448)	(137 033)	(261 926)	(423 721)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 253 565	5 490 550	1 024 797	2 030 048	3 243 363
Autres charges	14	(37 886)	(83 631)	(14 391)	(31 965)	(53 008)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 215 679	5 406 919	1 010 406	1 998 083	3 190 355
Régularisation du résultat d'exploitation		953 520	2 131 367	134 499	948 259	1 928 236
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 169 199	7 538 286	1 144 905	2 946 342	5 118 591
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(953 520)	(2 131 367)	(134 499)	(948 259)	(1 928 236)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		630	(11 162)	13 224	650	7 789
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		13 386	44 194	27 570	23 780	68 636
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 229 695	5 439 951	1 051 200	2 022 513	3 266 780

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2019</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2019</i>	<i>Année 2019</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 229 695	5 439 951	1 051 200	2 022 513	3 266 780
Résultat d'exploitation	2 215 679	5 406 919	1 010 406	1 998 083	3 190 355
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	630	(11 162)	13 224	650	7 789
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 386	44 194	27 570	23 780	68 636
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	23 907 938	68 378 370	4 321 496	51 551 715	68 316 018
Souscriptions					
- Capital	58 404 276	171 720 354	16 371 799	74 920 501	118 379 057
- Régularisation des sommes non distribuables	4 320 955	12 688 651	182 901	837 620	1 363 758
- Régularisation des sommes distribuables	2 846 768	5 257 236	749 488	1 815 092	4 687 058
Rachats					
- Capital	(37 030 424)	(110 032 246)	(12 228 830)	(24 874 531)	(52 735 349)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 740 389)	(8 129 756)	(138 873)	(280 134)	(619 684)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 893 248)	(3 125 869)	(614 989)	(866 833)	(2 758 822)
VARIATION DE L'ACTIF NET	26 137 633	73 818 321	5 372 696	53 574 228	71 582 798
ACTIF NET					
En début de période	122 262 512	74 581 824	51 200 558	2 999 026	2 999 026
En fin de période	148 400 145	148 400 145	56 573 254	56 573 254	74 581 824
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 082 820	685 169	488 032	29 630	29 630
En fin de période	1 293 647	1 293 647	529 405	529 405	685 169
VALEUR LIQUIDATIVE	114,715	114,715	106,862	106,862	108,852
TAUX DE RENDEMENT	1,60%	5,39%	1,86%	5,58%	7,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1^{er} janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 35.621.039 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		34 523 998	35 611 612	24,00%
Obligation de sociétés		34 523 998	35 611 612	24,00%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	46 000	920 000	922 443	0,62%
ATB 2007/1	50 000	2 400 000	2 459 735	1,66%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	2 000 000	2 078 404	1,40%
ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	1 500 000	1 614 098	1,09%
ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	4 000 000	4 015 348	2,71%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	600 000	618 983	0,42%
BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	1 200 000	1 249 710	0,84%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	21 000	1 259 998	1 272 621	0,86%
BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	2 300 000	2 453 208	1,65%
STB 2008/1	50 000	2 600 000	2 669 729	1,80%
STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 500 000	1 610 721	1,09%
WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	225 000	225 051	0,15%
HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	950 000	1 002 440	0,68%
HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	440 000	463 484	0,31%
HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	15 000	1 200 000	1 260 481	0,85%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	888 000	909 833	0,61%
HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	35 000	3 500 000	3 513 010	2,37%
TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	15 000	1 500 000	1 548 053	1,04%
TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	1 600 000	1 637 979	1,10%
ABC TUNISIE 2020-1	20 000	2 000 000	2 050 915	1,38%
CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	741 000	761 123	0,51%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	1 200 000	1 274 243	0,86%
Titres OPCVM		9 380	9 427	0,01%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	90	9 380	9 427	0,01%
TOTAL		34 533 378	35 621 039	24,00%
Pourcentage par rapport au total actifs				23,95%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 113.016.549 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>					
			148 856	149 311	0,10%
BT AURES au 19/10/2020 (au taux de 11,55%)	30 jours	Amen Bank	148 856	149 311	0,10%
<u>Certificats de dépôt</u>					
			11 794 815	12 464 548	8,40%
Certificat de dépôt ATB au 09/11/2020 (au taux de 11,84%)	250 jours		939 220	990 518	0,67%
Certificat de dépôt BNA au 26/11/2020 (au taux de 12,1%)	360 jours		1 827 297	1 973 135	1,33%
Certificat de dépôt TSB au 09/12/2020 (au taux de 11,84%)	280 jours		1 865 082	1 966 752	1,33%
Certificat de dépôt TSB au 10/12/2020 (au taux de 11,84%)	280 jours		1 865 082	1 966 271	1,32%
Certificat de dépôt AB au 21/12/2020 (au taux de 12%)	360 jours		457 143	490 357	0,33%
Certificat de dépôt BH au 08/02/2021 (au taux variable TMM+4,25%)	731 jours		3 000 000	3 180 776	2,14%
Certificat de dépôt TSB au 24/03/2021 (au taux 11,35%)	350 jours		1 840 991	1 896 739	1,28%
<u>Comptes à terme</u>					
			32 200 000	33 819 923	22,79%
Placement AB au 03/11/2020 (au taux fixe 11,56%)	250 jours		2 000 000	2 091 653	1,41%
Placement ATB au 09/11/2020 (au taux fixe 11,84%)	250 jours		2 000 000	2 091 509	1,41%
Placement AB au 18/11/2020 (au taux fixe 11,56%)	350 jours		900 000	958 368	0,65%
Placement AB au 26/11/2020 (au taux fixe 11,55%)	350 jours		1 500 000	1 595 076	1,07%
Placement AB au 02/12/2020 (au taux fixe 11,56%)	310 jours		1 000 000	1 053 387	0,71%
Placement ATB au 02/12/2020 (au taux fixe 11,81%)	310 jours		1 000 000	1 054 541	0,71%
Placement ATB au 03/12/2020 (au taux fixe 11,81%)	310 jours		1 000 000	1 054 338	0,71%
Placement ATB au 07/12/2020 (au taux fixe 11,35%)	250 jours		2 000 000	2 076 506	1,40%
Placement ATB au 08/12/2020 (au taux fixe 11,84%)	270 jours		2 000 000	2 088 548	1,41%
Placement AB au 09/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	350 jours		300 000	318 505	0,21%
Placement ATB au 10/12/2020 (au taux fixe 11,81%)	290 jours		500 000	524 157	0,35%
Placement ATB au 14/12/2020 (au taux fixe 11,35%)	250 jours		3 000 000	3 110 359	2,10%
Placement ATB au 16/12/2020 (au taux fixe 11,81%)	300 jours		500 000	524 670	0,35%

Placement AB au 17/12/2020 (au taux fixe 11,56%)	300 jours	1 800 000	1 886 556	1,27%
Placement AB au 18/12/2020 (au taux fixe 11,56%)	310 jours	2 900 000	3 045 384	2,05%
Placement BH au 18/12/2020 (au taux fixe 11,81%)	350 jours	1 000 000	1 060 431	0,71%
Placement AB au 18/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	360 jours	1 000 000	1 062 150	0,72%
Placement AB au 21/12/2020 (au taux fixe 11,56%)	300 jours	900 000	942 523	0,64%
Placement AB au 22/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	360 jours	2 000 000	2 122 669	1,43%
Placement ATB au 23/12/2020 (au taux fixe 11,35%)	240 jours	1 000 000	1 032 651	0,70%
Placement BH au 23/12/2020 (au taux fixe 12,06%)	350 jours	3 000 000	3 181 952	2,14%
Placement AB au 24/12/2020 (au taux fixe 11,56%)	310 jours	900 000	943 990	0,64%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		65 855 548	66 582 767	44,87%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 01/10/2020 (au taux de 7,79%)	8 jours	1 000 908	1 002 641	0,68%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 01/10/2020 (au taux de 7,2%)	7 jours	2 000 134	2 002 934	1,35%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 05/10/2020 (au taux de 7,65%)	7 jours	13 700 238	13 708 971	9,24%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 23/12/2020 (au taux de 7,75%)	120 jours	15 000 684	15 120 169	10,19%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 25/12/2020 (au taux de 7,75%)	130 jours	1 700 938	1 717 416	1,16%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 25/12/2020 (au taux de 7,75%)	135 jours	550 511	556 437	0,37%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 28/12/2020 (au taux de 7,8%)	147 jours	5 000 159	5 064 078	3,41%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 29/12/2020 (au taux de 7,75%)	132 jours	3 900 365	3 936 470	2,65%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 08/04/2021 (au taux de 7,8%)	281 jours	6 500 457	6 630 033	4,47%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 08/04/2021 (au taux de 7,8%)	280 jours	4 500 579	4 589 315	3,09%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 12/04/2021 (au taux de 7,8%)	291 jours	7 000 567	7 149 212	4,82%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 12/04/2021 (au taux de 7,8%)	290 jours	5 000 008	5 105 091	3,44%
TOTAL		109 999 219	113 016 549	76,16%
Pourcentage par rapport au total des actifs				75,98%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à D : 46.449, contre D : 1.500 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	11 894	-	134 149
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	950	1 500	1 200
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	33 605	-	2 660 616
Total	46 449	1 500	2 795 965

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à D : 336.714, contre D : 137.033, à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	336 714	137 033	161 799
Total	336 714	137 033	161 799

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à D : 12.121, contre D : 10.425, au 30/09/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	12 121	4 888	6 162
Retenue à la source	-	5 537	-
Total	12 121	10 425	6 162

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier au 30 Septembre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	69 463 233
Nombre de titres	685 169
Nombre d'actionnaires	512

Souscriptions réalisées

Montant	171 720 354
Nombre de titres émis	1 693 812
Nombre d'actionnaires nouveaux	265

Rachats effectués

Montant	(110 032 246)
Nombre de titres rachetés	(1 085 334)
Nombre d'actionnaires sortants	(62)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 162)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 194
Régularisation des sommes non distribuables	13 228
Résultat de l'exercice clos incorporé à la V.L. (A)	5 118 591
Régularisation du résultat incorporé à la V.L.	4 545 667

Capital au 30-09-2020

Montant	140 861 859
Nombre de titres	1 293 647
Nombre d'actionnaires	715

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2020

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2020 à D : 585.863, contre D : 123.131 pour la même période de l'exercice 2019, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
<u>Revenus des obligations</u>	<u>585 863</u>	<u>1 637 788</u>	<u>123 131</u>	<u>256 386</u>	<u>511 723</u>
- Intérêts	585 863	1 637 788	123 131	256 386	511 723
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	<u>9 299</u>	-	<u>27 353</u>	<u>27 353</u>
- Dividendes	-	9 299	-	27 353	27 353
TOTAL	585 863	1 647 087	123 131	283 739	539 076

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2020 à D : 834.432, contre D : 1.023.406 pour la même période de l'exercice 2019, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des billets de trésorerie	9 235	59 201	-	-	3 029
Intérêts des comptes à terme (*)	535 882	2 238 101	634 087	1 091 538	1 764 903
Intérêts des dépôts à vue	645	3 300	2 380	6 100	7 300
Intérêts des certificats de dépôt (*)	288 670	948 545	386 939	712 225	1 154 404
TOTAL	834 432	3 249 147	1 023 406	1 809 863	2 929 636

(*) Conformément aux dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la société a procédé à la constatation du différentiel de la retenue à la source s'élevant à D : 550.729 sur la durée restante de chaque placement.

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2020 à D : 1.169.984, contre D : 15.293 pour la même période de l'exercice 2019, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des prises en pension	1 169 984	1 348 764	15 293	198 372	198 372
TOTAL	1 169 984	1 348 764	15 293	198 372	198 372

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 336.714, contre D : 137.033 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Rémunération de gestionnaire	336 714	754 448	137 033	261 926	423 721
TOTAL	336 714	754 448	137 033	261 926	423 721

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 37.886, contre D : 14.391, pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Redevance du CMF	35 369	79 249	14 391	27 511	44 508
Services bancaires et assimilés	2 517	4 382	-	4 454	8 500
TOTAL	37 886	83 631	14 391	31 965	53 008

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE INTECH ARRETEE
AU 31/12/2019**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE
« FCPR-INTECH »**

I- Rapport sur l'audit des états financiers:

1- Opinion sans réserves:

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 52^{ème} Conseil d'Administration du 23 Octobre 2019, de la société « **SAGES CAPITAL S.A** », gestionnaire du **Fonds d'Essaimage « FCPR-INTECH »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, **qui** comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 3.697.985 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 398.118 DT et une valeur liquidative de 131,345 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds « FCPR-INTECH »** au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants:

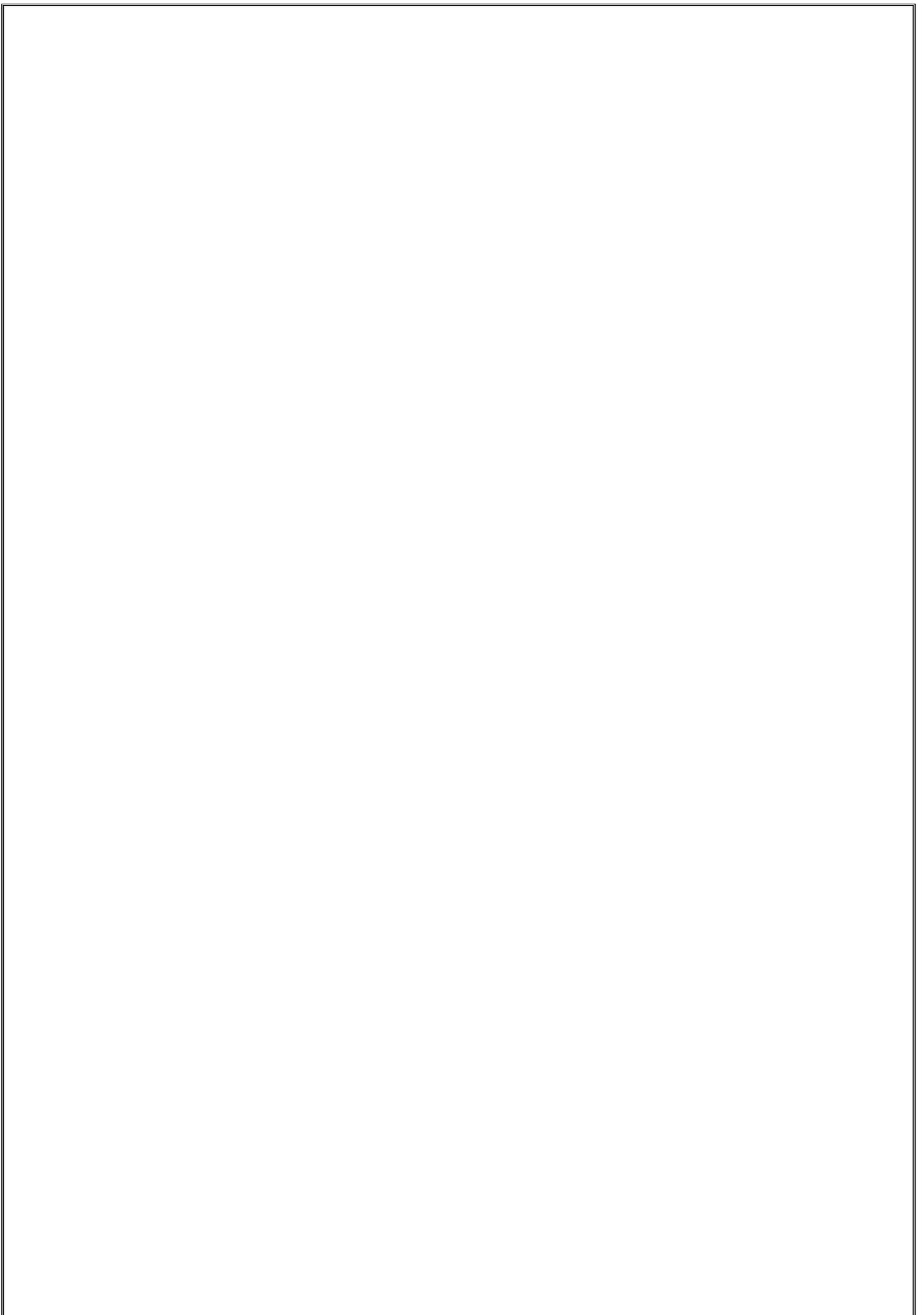
- Le fonds « **FCPR-INTECH** » porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT qui a été souscrit à hauteur de 23.000.000 DT libéré à hauteur de 58,70% depuis la constitution.
- Le fonds « **FCPR- INTECH** » a pris en charges des dépenses supportées par le Gestionnaire en contre partie des frais, honoraires et commissions liés à sa constitution, son lancement, et son placement. Ces dépenses qui s'élevaient au départ à 10.000 DT conformément aux dispositions de l'article 9.2 du Règlement Intérieur du Fonds ont été imputées et réglées pour

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Rapport du Commissaire aux Comptes
Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.
Tél : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/18

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000



un montant forfaitaire de 20.000 DT conformément à la décision du comité de suivi et de stratégie du 14 Mai 2010, **alors que les amendements du Règlement Intérieur n'ont pas encore été opérés à la date d'arrêté de la situation financière.**

- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élevaient au 31 décembre 2019 à 214.370 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds, de la banque dépositaire ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes.

4- Rapport de Gestion:

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler A cet égard.

5- Responsabilités du gestionnaire:

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 8 Juin 2020

Khaled DRIRA

Audit Accounting & Assistance
B5-1 - Imm. International City Center 3
1082 Tunis
MF: 890638 L
Tél: 70 817 030 - Fax: 70 817 037

BILAN
 (exprimés en Dinars Tunisien)

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
AC 1 - Portefeuille titres		3 697 717	4 223 355
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 939 768	11 939 768
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-8 456 153	-7 725 753
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	3 483 615	4 214 015
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	214 102	9 340
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		268	244
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	268	244
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		3 697 985	4 223 599
 <i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	405 907	9 604
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	271 138	64 538
TOTAL PASSIF		677 045	74 141
 <i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-6	5 043 847	5 774 247
a - Capital		13 500 000	13 500 000
b- Sommes non distribuables		-8 456 153	-7 725 753
CP 2 - Résultats Reportés		-2 022 907	-1 624 789
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-1 624 789	-1 157 559
b- Résultats Reportés de l'exercice		-398 118	-467 230
ACTIF NET		3 020 940	4 149 458
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 697 985	4 223 599

ETAT DE RESULTAT

(exprimés en Dinars Tunisien)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		5 296	6 410
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	5 296	6 410
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		0	0
Total des revenus des placements		5 296	6 410
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	396 312	397 521
Revenu net des placements		-391 016	-391 111
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	7 102	76 119
Résultat d'exploitation		-398 118	-467 230
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-398 118	-467 230
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-398 118	-467 230

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-1 128 518	-1 016 430
a - Résultat d'exploitation	-398 118	-467 230
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-730 400	-549 200
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0
d - Frais de négociation de titres		0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 128 518	-1 016 430
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	4 149 458	5 165 888
b - en fin d'exercice	3 020 940	4 149 458
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	23 000	23 000
b - en fin d'exercice	23 000	23 000
VALEUR LIQUIDATIVE	131,345	180,411
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-27,20%	-19,68%

Notes aux états financiers:

Note 1. Présentation du Fonds:

(a) Présentation du fonds:

Le fonds « FCPR-INTECH » est un fond commun de placement collectif à risque, régi par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents ainsi que par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 2 Mars 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le fonds « FCPR-INTECH » a été agréé par le conseil du Marché Financier en date du 17 Février 2010, sous la dénomination de « FCPR – INDET » et a été autorisé de changé la dénomination à « FCPR-INTECH » suite à la décision du conseil du marché financier en date du 21 Avril 2010.

Le montant projeté du fonds a été fixé à **50.000.000 DT**, divisé en **50.000 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Au 31 décembre 2019 le montant souscrit du fonds s'élève à 23.000.000 DT. Il a été souscrit comme suit:

Groupe Chimique de Tunisie pour	5.000 parts ;
Banque de l'Habitat pour	3.000 parts ;
Banque de Tunisie et des Emirats pour	500 parts ;
Arab Tunisian Bank pour	2.000 parts;
Banque Internationale Arabe de Tunisie pour	4.000 parts ;
Société Tunisienne des Banques pour	4.000 parts ;
Banque Nationale Agricole pour	4.000 parts ; et
STUSID Bank pour	500 parts.

Les libérations ont porté:

- pour la moitié des montants souscrits soit 11.500.000 DT à la constitution (Mars 2010),
- pour 625.000 DT en 2013, représentant la libération du troisième quart bénéficiant d'une part à l'Arab Tunisian Bank pour 500.000 DT et d'autre part à la Banque de Tunisie et des Emirats pour 125.000 DT.
- pour 125.000 DT en 2016, représentant la libération du troisième quart bénéficiant la STUSID Bank.
- pour 1.250.000 DT en 2018, représentant la libération du troisième quart bénéficiant au GCT.

Le capital libéré au 31 décembre 2019, s'élève à 13.500.000 DT, pouvant être présenté comme suit:

Souscripteurs	Souscription		Libérations					
	Nombre de parts	Pourcentage du fonds	Libérations initiales 2010	Libérations 2013	Libérations 2016	Libérations 2018	Libérations au 31/12/2018	Pourcentage de libération
Groupe Chimique de Tunisie	5 000	22%	2 500 000	0	0	1 250 000	3 750 000	75%
Banque de l'Habitat	3 000	13%	1 500 000	0	0	0	1 500 000	50%
Banque de Tunisie et des Emirats	500	2%	250 000	125 000	0	0	375 000	75%
Arab Tunisian Bank	2 000	9%	1 000 000	500 000	0	0	1 500 000	75%
Banque Internationale Arabe de Tunisie	4 000	17%	2 000 000	0	0	0	2 000 000	50%
Société Tunisienne des Banques	4 000	17%	2 000 000	0	0	0	2 000 000	50%
Banque Nationale Agricole	4 000	17%	2 000 000	0	0	0	2 000 000	50%
STUSID Bank	500	2%	250 000	0	125 000	0	375 000	75%
Total	23 000	100%	11 500 000	625 000	125 000	1 250 000	13 500 000	

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds:

Le Fonds « **FCPR-INTECH** » a pour objet d'investir dans la création essentiellement et le développement, de tout projet dédié aux investissements d'innovation et de développement technologique et notamment dans les investissements dans:

- les créneaux porteurs intégrant de nouveaux produits et les projets à haute valeur ajoutée et à contenu technologique élevé (aéronautique, mécanique de précision, mécatronique, plastique, textile technique etc.) ;
- les investissements à caractère technologique prioritaire « **I.T.P** » dans le cadre du programme de mise à niveau ;
- l'innovation et le développement technologique dans les secteurs jugés stratégiques ;
- les opérations visant la remontée de filière par l'intégration des fonctions de conception et de maîtrise de produits finis.

Le Fonds « **FCPR-INTECH** » peut aussi investir dans d'autres **FCPR** similaires gérés par d'autres gestionnaires de fonds.

Le fonds « **FCPR-INTECH** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Les fonds est, d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par:

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

(C) Rémunération du gestionnaire du fonds:

La gestion du fonds « **FCPR-INTECH** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 4.1.1.1 du règlement intérieur du **FCPR** comme suit:

Total des Montants Libérés	Taux des FG HTVA des Montants Investis dans les Projets	Taux des FG HTVA des Montants investis dans les FCPRs similaires	Taux des FG HTVA des Montants non Investis dans les Projets et FCPRs similaires
Montants < 10 MDT	3,00%	2,00%	1,00%
Si 10.000.000,001 DT< Montants < 20.000.000,000 DT	2,65%	1,75%	0,80%
Si 20.000.000,001 DT< Montants < 30.000.000,001 DT	2,20%	1,50%	0,60%
Si 30.000.000,001 DT< Montants < 40.000.000,001 DT	1,85%	1,25%	0,40%
Si 40.000.000,001 DT< Montants < 50.000.000,001 DT	1,50%	1,00%	0,25%

(D) Rémunération du dépositaire du fonds:

Le dépôt des actifs du fonds « FCPR-INTECH » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « STB ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculée en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à **2.500 DTHTVA**.

Note 2. Faits marquants de l'exercice:

Courant l'exercice 2019, le fonds « FCPR-INTECH » a procédé au:

- Provisionnement complémentaire de la participation SANIFOOD à hauteur de 50.000 DT;
- Provisionnement complémentaire de la participation SOMODIA à hauteur de 133.750 DT;
- Provisionnement complémentaire de la participation APTIVIT IT à hauteur de 228.750 DT;
- Provisionnement complémentaire de la participation LE RACCORDEMENT à hauteur de 137.900 DT; et
- Provisionnement complémentaire de la participation BEDIMED à hauteur de 180.000 DT;

Note 3. Référentiel comptable:

Les états financiers du fonds « FCPR-INTECH », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents:

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit:

(a) Bases de mesure:

Les éléments d'actif et de passif du fonds « FCPR-INTECH » sont évalués à la valeur de réalisation.

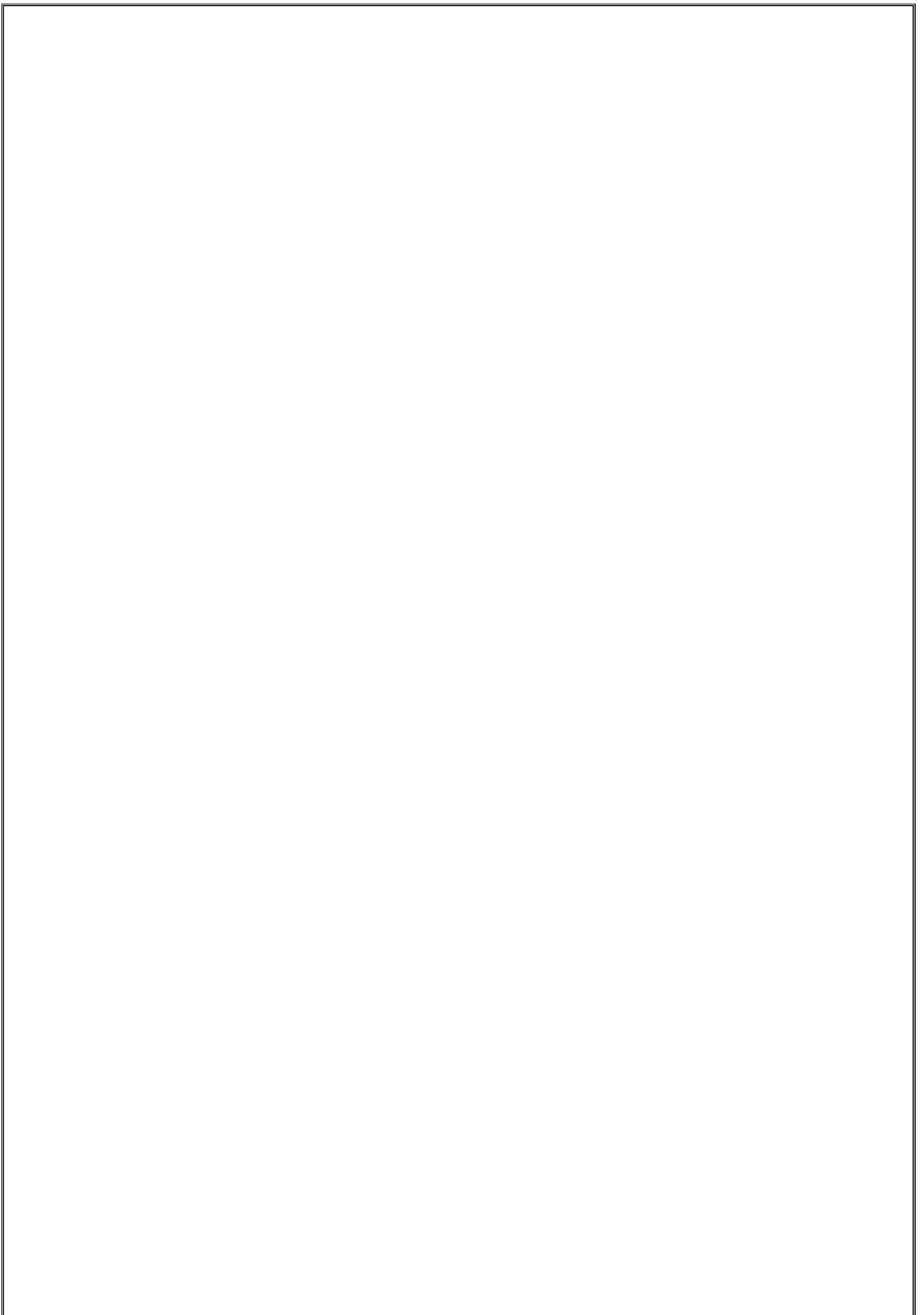
(b) Unité monétaire:

Les états financiers du fonds « FCPR-INTECH » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables:

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:



i- Prise en compte des placements:

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes:

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription: adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période: adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:

5-1- Notes au bilan:

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés:

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 une valeur brute de 11.939.768 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 8.456.153 DT au 31 décembre 2019 contre 7.725.753 DT au 31 décembre 2018, soit des valeurs comptables nettes respectives de 3.483.615 DT et de 4.214.015 DT, pouvant être détaillés comme suit:

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2018	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2018
Société « MONAFIL »	800 000	<800 000>	0	0
Société « SODES »	80 000	<80 000>	0	0
Société « VIAMOBILE »	499 980	<499 980>	0	0
Société « E-SYNERGIE »	105 000	<105 000>	0	0
Société « EXCEL FISH CCA »	800 000	<800 000>	0	0
Société « EXCEL FISH »	460 000	<460 000>	0	0
Société « SANIFOOD »	100 000	<100 000>	0	50 000
Société « SANIFOOD CCA»	300 000	0	300 000	300 000
Société « SHAMS TECHNOLOGY »	690 000	<690 000>	0	0
Société « PROTIMESS »	266 000	<66 500>	199 500	199 500
Société « AURASOL»	520 200	<390 523>	129 677	129 677
Société « APTIV-IT »	416 000	<416 000>	0	228 750
Société « BEDIMED »	360 000	<360 000>	0	180 000
Société « ARCHIDOC »	494 988	0	494 988	494 988
Société « SOMODIA »	535 000	<401 250>	133 750	267 500
Société « LE RACCORDEMENT »	551 600	<137 900>	413 700	551 600
Société « FTF »	600 000	<600 000>	0	0
Société « SUD POTASSE »	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
Société « BMI »	849 000	<849 000>	0	0
Société « ROYAL DRINKS »	1 700 000	<1 700 000>	0	0
Société « FERTIMED »	812 000	0	812 000	812 000
Total	11 939 768	<8 456 153>	3 483 615	4 214 015

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées:

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « FCPR-INTECH » accusent au 31 décembre 2019 un solde de 214.102 DT contre un solde de 9.340 DT au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019 le solde des placements monétaires est constitué de:

- 12 actions FCP SALAMETT CAP valorisées au cours de clôture de 16.707 ;
- 2.042 actions SICAV L'EPARGNANT valorisées au cours de clôture de 104,751.

5-1-3- Disponibilités:

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 268 DT contre 244 DT au 31 décembre 2018.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs:

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds à hauteur de 394.490 DT à fin 2019 contre 3.115 DT à fin 2018, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 11.085 DT à fin 2019 contre 6.147 DT à fin 2018, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 332 DT à fin 2019 contre 342 DT à fin 2018.

5-1-5- Autres crédateurs divers:

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 13.172 DT au 31 décembre 2019 contre 6.571 DT au 31 décembre 2018; des dettes fiscales de 57.967 DT à fin 2019 contre 461 DT à fin 2018 et des avances reçues au titre de la sortie FERTIMED pour 200.000 DT à fin 2019 .

5-1-5- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « FCPR-INTECH I » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

Capital Initial	Montant Souscrit	Montant Libéré
Montant	23 000 000	12 250 000
Nombre de titres	23 000	23 000
Nombre des souscripteurs	08	8
Souscriptions réalisées en 2019		
Montant	1 250 000	1 250 000
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	0	1
Rachats effectués en 2019		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2019	0	0
Nombre des souscripteurs sortants 2019	0	0
Autres mouvements en 2019		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Capital au 31-12-2019		
Montant	23 000 000	13 500 000
Nombre de titres	23 000	23 000
Nombre des souscripteurs	08	8

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation au 31 décembre 2019 au titre des engagements envers:

- la société « Excel FISCH » à hauteur de 1.260.000 DT;
- la société « ROYAL DRINKS » à hauteur de 1.700.000 DT;
- la société « MONAFIL » à hauteur de 800.000 DT;
- la société « FTF » à hauteur de 600.000 DT;
- la société « VIAMOBILE » à hauteur de 499.980 DT;
- la société « APTIV IT » à hauteur de 416.000 DT;
- la société « BEDIMED » à hauteur de 360.000 DT;
- la société « BMI » à hauteur de 849.000 DT;
- la société « E-Synergie » à hauteur de 105.000 DT;
- la société « SHAMS TECHNOLOGY » à hauteur de 690.000 DT;
- la société « PROTIMESS » à hauteur de 66.500 DT;
- la société « SANIFOOD » à hauteur de 100.000 DT;
- la société « SOMODIA » à hauteur de 401.250 DT;
- la société « AURASOL » à hauteur de 390.523 DT;
- la société « LE RACCORDEMENT » à hauteur de 137.900 DT; et
- la Société « SODES » à hauteur de 80.000 DT;

5-2- Notes à l'état de résultat:

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées:

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au 31 décembre 2019 à 5.965 DT contre 6.410 DT au 31 décembre 2018.

5-2-2- Charges de gestion du fonds:

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2019 à 396.312 DT contre 397.521 DT au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit:

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
La rémunération du gestionnaire	391 374	391 374
La rémunération du dépositaire	4 938	6 147

5-2-4- Autres charges:

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2019 qui s'élèvent à 6.601 DT contre 6.571 DT courant 2018, la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 242 DT en 2019 contre 252 DT en 2018 et les pertes de créances irrécouvrables afférentes à la relation **SANIFOOD** qui s'élèvent à 68.972 DT à fin 2018.

6- Les engagements de financement en cours:

Néant.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**



Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE
« Groupe Chimique Tunisien III »**

I- Rapport sur l'audit des états financiers:

1- Opinion sans réserves:

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 49^{ème} Conseil d'Administration du 21 Juillet 2017, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien III »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 370.817 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 20.154 DT et une valeur liquidative de 242,739 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien III »** au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes:

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien III** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Rapport du Commissaire aux Comptes, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.
Tél : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

- Les participations libérées sur le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » accusent au 31 décembre 2013 (date limite des affectations), un total de 814.800 DT soit 54% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

4- Rapport de Gestion:

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler A cet égard.

5- Responsabilités du gestionnaire:

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 16 Mai 2020
Khaled DRIRA


Audit Accounting & Assistance
BS-1 - Immobilier International City Center 3
40022 Tunis
MF: 8906538 L
Tél: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

BILAN
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		370 708	501 309
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		976 800	976 800
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-778 800	-666 300
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	198 000	310 500
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	172 708	190 809
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		109	1 522
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	109	1 522
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	203
TOTAL ACTIF		370 817	503 034
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	3 214	3 209
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	3 495	3 063
TOTAL PASSIF		6 709	6 272
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	721 200	833 700
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b - Sommes non distribuables		-778 800	-666 300
CP 2 - Résultats Reportés		-357 092	-336 937
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-336 937	-312 849
b - Résultats Reportés de l'exercice		-20 154	-24 088
ACTIF NET		364 108	496 763
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		370 817	503 034

ETAT DE RESULTAT

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		10 010	9 365
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	10 010	9 365
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		0	0
Total des revenus des placements		10 010	9 365
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	26 621	29 910
Revenu net des placements		-16 611	-20 545
PR 3 - Autres produits		10	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	3 554	3 543
Résultat d'exploitation		-20 154	-24 088
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-20 154	-24 088
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-20 154	-24 088

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-132 654	-69 088
a - Résultat d'exploitation	-20 154	-24 088
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-112 500	-45 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-132 654	-69 088
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	496 763	565 851
b - en fin d'exercice	364 108	496 763
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
VALEUR LIQUIDATIVE	242,739	331,175
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-26,70%	-12,21%

Notes aux états financiers:

Note 1. Présentation du Fonds:

(a) Présentation du fonds:

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 22 Octobre 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds:

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien III** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par:

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfiques au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,

- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds:

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **4% HTVA de l'actif net du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds:

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculée en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 DTHTVA.

Note 2. Faits marquants de l'exercice:

Courant l'exercice 2019, le fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a procédé à un provisionnement supplémentaire de la participation « **CAROGA** » pour un montant de 112.500 DT.

Note 3. Référentiel comptable:

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents:

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit:

(a) Bases de mesure:

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire:

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements:

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiiii- Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes:

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription: adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période: adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:

5-1- Notes au bilan:

5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés:

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 une valeur brute de 976.800 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 666.300 DT au 31 décembre 2019 contre 621.300 DT au 31 décembre 2018 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2019	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Société « AL TUNISSIA »	200 000	<200 000>	0	0
Société « BOSCH CAR SERVICE»	44 000	<44 000>	0	0
Société « STUDIO DESIGN »	56 300	<20 300>	36 000	36 000
Société « GROUP PRINT SERVICES »	40 000	<40 000>	0	0
Société « CAROGA »	225 000	<225.000>	0	112 500
Société « COCOA »	186 500	<186.500>	0	0
Société « SDRM »	63 000	<63.000>	0	0
Société « FERTIMED »	162 000	0	162 000	162 000
Total	976 800	<778.800>	198 000	310 500

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées:

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien III » accusent au 31 décembre 2019 un solde de 172.708 DT contre 190.809 DT au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019 le solde des placements monétaires est constitué de 1.059 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 103,341 DT et de 604 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 104,751 DT.

5-1-3- Disponibilités:

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 109 DT contre 1.522 DT au 31 décembre 2018.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs:

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 24 DT à fin 2019 contre 18 DT à fin 2018, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2019 et à fin 2018, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 215 DT à fin 2019 contre 216 DT à fin 2018.

5-1-5- Autres créditeurs divers:

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 3.048 DT au 31 décembre 2019 contre 3.063 DT au 31 décembre 2018 et des dettes fiscales qui s'élèvent à 446 DT au 31 décembre 2019.

5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

Capital Initial	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
Souscriptions réalisées en 2019	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	0
Rachats effectués en 2019	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2019	0
Nombre des souscripteurs sortants 2019	0
Autres mouvements en 2019	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Capital au 31-12-2019	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2018 pour 778.800 DT afférente aux participations dans le capital de:

- la société « **AL TUNISSIA** », à hauteur de 200.000 DT;
- la société « **BOSCH CAR SERVICE** », à hauteur de 44.000 DT,
- la société « **STUDIO DESIGN** », à hauteur de 20.300 DT,
- la société « **GROUP PRINT SERVICES** », à hauteur de 40.000 DT,
- la société « **COAROGA** », à hauteur de 225.000 DT,
- la société « **SDRM** », à hauteur de 63.000 DT, et
- la société « **COCOA** », à hauteur de 186.500 DT.

5-2- Notes à l'état de résultat:

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées:

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2019 à 10.010 DT contre 9.365 DT à fin 2018.

5-2-2- Charges de gestion du fonds:

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 26.621 DT au 31 décembre 2019 contre 29.910 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
La rémunération du gestionnaire	23 646	26 935
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

5-2-3- Autres charges:

Figurent sous cet intitulé, **essentiellement**, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat à fin 2019 pour 3.049 DT contre 3.062 DT à fin 2018, la charge afférente à la rémunération du CMF pour 205 DT à fin 2019 contre 206 DT à fin 2018.

6- Les engagements de financement en cours:

Néant.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'ESSAIMAGE GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN IV
ARRETEE AU 31/12/2019**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE
« Groupe Chimique Tunisien IV »**

I- Rapport sur l'audit des états financiers:

1- Opinion sans réserves:

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 51^{ème} Conseil d'Administration du 4 Juillet 2018, de la société « **SAGES CAPITAL S.A** », gestionnaire du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien IV »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 998.328 DT, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14.189 DT et une valeur liquidative de 661,208 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien IV »** au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes:

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien IV** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Rapport du Commissaire aux Comptes
Siège Social : D9-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.
Tél : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

- Les participations affectées sur le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » accusent au 31 décembre 2013 (date limite des affectations), un solde de 440.000 DT soit 29,33% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

4- Rapport de Gestion:

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler A cet égard.

5- Responsabilités du gestionnaire:

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 16 Mai 2020
Khaled DRIRA


Audit Accounting & Assistance
85-1 - Imm. International City Center 3
1082 Tunis
MF: 890638 L
Tél: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

BILAN
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		274 276	314 615
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		440 000	440 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-385 000	-330 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	55 000	110 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	219 276	204 615
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		711 118	711 155
a - Placements monétaires	5-1-3	700 000	700 000
b - Disponibilités	5-1-4	11 118	11 155
AC 3 - Créances d'exploitation		12 934	13 348
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		998 328	1 039 118
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	3 252	3 242
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	3 263	3 253
TOTAL PASSIF		6 516	6 495
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-7	1 115 000	1 170 000
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b- Sommes non distribuables		-385 000	-330 000
CP 2 - Résultats Reportés		-123 187	-137 377
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-137 377	-125 585
b- Résultats Reportés de l'exercice		14 189	-11 791
ACTIF NET		991 813	1 032 623
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		998 328	1 039 118

ETAT DE RESULTAT
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		11 018	28 827
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	11 018	28 827
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		57 139	13 348
<i>Total des revenus des placements</i>		68 157	42 175
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	50 170	50 170
<i>Revenu net des placements</i>		17 986	-7 996
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	3 797	3 796
<i>Résultat d'exploitation</i>		14 189	-11 791
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		14 189	-11 791
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		14 189	-11 791

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE**

	2019	2018
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-40 811	-121 791
a - Résultat d'exploitation	14 189	-11 791
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-55 000	-110 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-40 811	-121 791
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	1 032 623	1 154 415
b - en fin d'exercice	991 813	1 032 623
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
VALEUR LIQUIDATIVE	661,208	688,415
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-3,95%	-10,55%

Notes aux états financiers:

Note 1. Présentation du Fonds:

(a) Présentation du fonds:

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 19 Août 2012 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds:

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a pour objet de renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien IV** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par:

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,

- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds:

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 4.1 du prospectus d'émission du FCPR à **2,60% HTVA du montant libéré et non investi et 2,75% HTVA du montant libéré et investis** et sont payables trimestriellement d'avance.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds:

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 DT HTVA.

Note 2. Faits marquants de l'exercice:

Courant l'exercice 2019, le fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a procédé au provisionnement de la participation STPM à hauteur de 55.000 DT.

Note 3. Référentiel comptable:

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents:

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit:

(a) Bases de mesure:

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire:

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables:

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements:

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiiiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes:

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription: adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période: adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:

5-1- Notes au bilan:

5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés:

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 une valeur brute de 440.000 DT.

Ces participations ont été provisionnées à hauteur de 385.000 DT au 31 décembre 2019 contre 330.000 DT au 31 décembre 2018, et peuvent être détaillées comme suit:

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2019	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Société « STPM »	220.000	<165.000>	55.000	110.000
Société « MAGHREB COCKTAILS»	220.000	<220.000>	0	0
Total	440.000	<385.000>	55.000	110.000

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées:

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien IV » accusent au 31 décembre 2019 un solde 219.276 DT contre un solde 204.615 DT au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019 le solde des placements monétaires est constitué de 1.686 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 103,341 DT et 430 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 104,751 DT.

5-1-3- Placements monétaires:

Figurent sous cet intitulé à fin 2019, le placement monétaire en compte à terme pour un montant de 700.000 DT.

5-1-4- Disponibilités:

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès des intermédiaires agréés et qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 11.118 DT contre 11.155 au 31 décembre 2018.

5-1-5- Opérateurs Créditeurs:

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 52 DT à fin 2019 contre 41 DT à fin 2018, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2019 et à fin 2018, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 225 DT à fin 2019 contre 226 DT à fin 2018.

5-1-5- Autres créditeurs divers:

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 3.218 DT au 31 décembre 2019 contre 3.208 DT au 31 décembre 2018 ainsi que des dettes fiscales qui s'élèvent à 45 DT au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le « **Groupe Chimique Tunisien IV** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

Capital Initial	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
Souscriptions réalisées en 2019	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	0
Rachats effectués en 2019	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2019	0
Nombre des souscripteurs sortants 2019	0
Autres mouvements en 2019	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Capital au 31-12-2019	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables engobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2019 pour 385.000 DT afférente à la participation dans le capital de la société «MAGHREB COCKTAILS» à hauteur de 220.000 DT et à la participation dans le capital de la société «S.T.P.M» à hauteur de 165.000 DT.

5-2- Notes à l'état de résultat:

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées:

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 11.018 DT et à 28.827 DT au titre de l'exercice 2018.

5-2-2- Charges de gestion du fonds:

Les charges de gestion du fonds s'élèvent courant les exercices 2019 et 2018 à 50.170 DT, se détaillent comme suit:

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
La rémunération du gestionnaire	47 195	47 195
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

5-2-3- Autres charges:

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 3.218 DT courant 2019 contre 3.208 DT courant 2018, la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 210 DT courant 2019 contre 212 DT courant 2018.

6- Les engagements de financement en cours:

Nom du Promoteur	Projet	Comit.Invest	Coût	Ticket SAGES
Fatma CHINE	Briqueterie	22-sept.-10	5 000 000	220 000
	Total		5 000 000	220 000

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'ESSAIMAGE L'OFFICE NATIONAL DE
L'ASSAINISSEMENT ARRETEE AU 31/12/2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**



Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE
« L'Office National de l'Assainissement »**

I- Rapport sur l'audit des états financiers:

1- Opinion sans réserves:

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 49^{ème} Conseil d'Administration du 21 Juillet 2017, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 228.823 DT, y compris la perte de l'exercice qui s'élève à 572 DT et une valeur liquidative de 746,916 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes:

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « L'Office National de l'Assainissement » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 70.000 DT soit 23,33% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Rapport du Commissaire aux Comptes, Immeuble International City Center 3, 1082, Tunis - Tunisie.
Siège Social: 09547, Tél : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

4- Durée de vie du fonds:

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 21 décembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur la société « **L'Office National de l'Assainissement** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 20 Décembre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

5- Rapport de Gestion:

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, **ou** encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler A cet égard.

6- Responsabilités du gestionnaire:

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 26 Mai 2020

Khaled DRIRA

Audit Accounting & Assistant
85-1-Imm. International City Center 3
1082 Tunis
NF-299638 L
Tél: 70 877 636 Fax: 70 877 037

BILAN
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		228 630	256 899
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		40 000	40 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-32 100	-4 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	7 900	36 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	220 730	220 899
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		193	2 437
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	193	2 437
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		228 823	259 336
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	2 419	4 260
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	2 329	2 329
TOTAL PASSIF		4 748	6 590
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	267 900	296 000
a - Capital		300 000	300 000
b- Sommes non distribuables		-32 100	-4 000
CP 2 - Résultats Reportés		-43 825	-43 254
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-43 254	-41 187
b- Résultats Reportés de l'exercice		-572	-2 067
ACTIF NET		224 075	252 746
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		228 823	259 336

ETAT DE RESULTAT

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		12 851	11 372
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	12 851	11 372
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		3	2
Total des revenus des placements		12 854	11 374
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	11 161	11 165
Revenu net des placements		1 692	209
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 264	2 276
Résultat d'exploitation		-572	-2 067
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-572	-2 067
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-572	-2 067

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 AU 31 DECEMBRE**

	2019	2018
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-28 672	-2 067
a - Résultat d'exploitation	-572	-2 067
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 100	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-28 672	-2 067
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	252 746	254 813
b - en fin d'exercice	224 075	252 746
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	300	300
b - en fin d'exercice	300	300
VALEUR LIQUIDATIVE	746,916	842,488
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-11,34%	-0,81%

Notes aux états financiers:

Note 1. Présentation du Fonds:

(a) Présentation du fonds:

Le fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 15 Juin 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 21 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur « **L'Office National de l'Assainissement** », fixant la durée du fonds à quinze année à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 20 Décembre 2021.

Le montant initial du fonds a été fixé à **300.000 DT**, divisé en **300 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

L'« **Office National de l'Assainissement** », est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds. La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds:

Le Fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du l'« **Office National de l'Assainissement** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds:

La gestion du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 21 décembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à **3% HTVA de la valeur initiale du fonds**.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds:

Le dépôt des actifs du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu.

Note 2. Faits marquants de l'exercice:

Néant.

Note 3. Référentiel comptable:

Les états financiers du fonds « L'Office National de l'Assainissement », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents:

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit:

(a) Bases de mesure:

Les éléments d'actif et de passif du fonds « L'Office National de l'Assainissement » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire:

Les états financiers du fonds « L'Office National de l'Assainissement » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables:

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements:

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:

5-1- Notes au bilan:

5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés:

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 une valeur brute de 40.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 32.100 DT au 31 décembre 2019 contre 4.000 DT au 31 décembre 2018 pouvant être détaillées comme suit:

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2019	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2018	Valeur Nette Au 31/12/2018
Société « ECO2LAB SA »	40.000	<32.100>	7.900	36.000
Total	40.000	<32.100>	7.900	36.000

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées:

Les placements monétaires du fonds « L'Office National de l'Assainissement » accusent un solde de 220.730 DT au 31 décembre 2019 contre 220.899 DT au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019 le solde des placements monétaires est constitué de 209 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 103,341 DT et de 1.901 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 104,751 DT.

5-1-3- Disponibilités:

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds placées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 193 DT contre 2.437 DT au 31 décembre 2018.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs:

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 6 DT à fin 2019 contre 2.299 DT à fin 2018, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.209 DT à fin 2019 contre 1.757 DT à fin 2018, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 204 DT à fin 2019 et à fin 2018.

5-1-5- Autres créditeurs divers:

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 1.921 DT à fin 2019 et à fin 2018 et les dettes fiscales qui s'élèvent à 408 DT à fin 2019 et à fin 2018.

5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le fonds « L'Office National de l'Assainissement » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

Capital Initial	
Montant	300 000
Nombre de titres	300
Nombre des souscripteurs	01
Souscriptions réalisées 2019	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	0
Rachats effectués 2019	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2019	0
Nombre des souscripteurs sortants 2019	0
Autres mouvements 2019	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Capital au 31-12-2019	
Montant	300 000
Nombre de titres	300
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2019 pour 32.100 DT afférente à la participation au capital de la société « ECO2LAB SA ».

5-2- Notes à l'état de résultat:

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées:

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au 31 décembre 2019 à 12.851 DT contre 11.372 DT au 31 décembre 2018.

5-2-2- Charges de gestion du fonds:

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2019 à 11.161 DT contre 11.165 DT au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit:

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
La rémunération du gestionnaire	10.710	10.710
La rémunération du dépositaire	451	455

5-2-3- Autres charges:

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2019 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

6- Les engagements de financement en cours:

Néant.

SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'ESSAIMAGE L'OFFICE NATIONAL DES POSTES
ARRETEE AU 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019



Société d'Expertise Comptable
 Inscrite au Tableau de l'Ordre

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE
« Office National des Postes »

I- Rapport sur l'audit des états financiers:

1- Opinion sans réserves:

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 49^{ème} Conseil d'Administration du 21 Juillet 2017, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du **Fonds d'Essaimage « Office National des Postes »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, **qui** comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 12.825 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 16.344 DT et une valeur liquidative de 17,376 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Office National des Postes »** au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage «**L'Office National des Postes**» qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds «**L'Office National des Postes**» accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 239.000 DT soit 47,80% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
 S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Rapport du Commissaire aux Comptes, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.
 Tél : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

4- Durée de vie du fonds:

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 28 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 21 décembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » et après accord du souscripteur « L'Office National des Postes », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 27 Novembre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

5- Rapport de Gestion:

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités du gestionnaire:

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 11 Mai 2020
Khaled DRIRA

Audit Accounting & Assistance
B5-1 - Imm: International City Center 3
1082 Tunis
MF: 890638 L
Tél: 70 817 838 - Fax: 70 817 037

BILAN
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		12 627	28 924
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		239 000	239 000
Dépréciation actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-239 000	-239 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	12 627	28 924
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		198	3 314
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	198	3 314
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		12 825	32 238
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	1 644	4 727
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	2 493	2 479
TOTAL PASSIF		4 137	7 206
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	261 000	261 000
a - Capital		500 000	500 000
b- Sommes non distribuables		-239 000	-239 000
CP 2 - Résultats Reportés		-252 312	-235 968
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-235 968	-220 378
b- Résultats Reportés de l'exercice		-16 344	-15 590
ACTIF NET		8 688	25 032
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 825	32 238

ETAT DE RESULTAT

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		1 215	1 755
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	1 215	1 755
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		3	3
Total des revenus des placements		1 217	1 758
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	15 172	15 073
Revenu net des placements		-13 954	-13 315
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 390	2 275
Résultat d'exploitation		-16 344	-15 590
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-16 344	-15 590
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-16 344	-15 590

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 AU 31 DECEMBRE**

	2019	2018
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-16 344	-15 590
a - Résultat d'exploitation	-16 344	-15 590
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-16 344	-15 590
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	25 032	40 622
b - en fin d'exercice	8 688	25 032
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	500	500
b - en fin d'exercice	500	500
VALEUR LIQUIDATIVE	17,376	50,064
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-65,29%	-38,38%

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation du Fonds :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **L'Office National des Postes** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Le fonds a été levé le 28 novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 21 décembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le souscripteur « **L'Office National des Postes** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 27 Novembre 2021.

Le montant initial du fonds a été fixé à **500.000 DT**, divisé en **500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

L'Office National des Postes, est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **L'Office National des Postes** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du la « **L'Office National des Postes** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **L'Office National des Postes** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 28 novembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à **3% TTC de la valeur initiale du fonds**.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **L'Office National des Postes** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu.

Note 2. Faits marquants de l'exercice :

Néant.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « L'Office National des Postes », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « L'Office National des Postes » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « L'Office National des Postes » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 un total de 239.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 239.000 DT au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2019	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Société « CARTHAGE CALL CENTER »	40.000	<40.000>	0	0
Société « S.S.E.I.I.F »	33.000	<33.000>	0	0
Société « E-SYNERGIE »	65.000	<65.000>	0	0
Société « SEREP »	26.000	<26.000>	0	0
Société « FASTER LOGISTICS & SERVICES »	75.000	<75.000>	0	0
Total	239.000	<239.000>	0	0

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « **L'Office National des Postes** » accusent un solde de 12.627 DT au 31 décembre 2019 contre 28.924 DT au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, le solde des placements monétaires est constitué de 108 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 103,341 DT et 14 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 104,751 DT.

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 198 DT contre 3.314 DT au 31 décembre 2018.

5-1-4- Opérateurs Crédeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A** », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à 18 DT à fin 2019 contre 3.146 DT à fin 2018, envers le dépositaire des actifs du fonds à 1.424 DT à fin 2019 contre 1.379 DT à fin 2018 ainsi qu'envers le CMF à 202 DT à fin 2019 et à fin 2018.

5-1-4- Autres crédeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 1.921 DT à fin 2019 et à fin 2018 ainsi que des dettes fiscales de 571 DT au 31 décembre 2019 contre 558 DT au 31 décembre 2018.

5-1-5- Capital « Montant du Fonds »:

Le fonds « L'Office National des Postes » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

<i>Capital Initial</i>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées 2019</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	0
<i>Rachats effectués 2019</i>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2019	0
Nombre des souscripteurs sortants 2019	0
<i>Autres mouvements 2019</i>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2019</i>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée.

Elles accusent un total de 239.000 DT au 31 décembre 2019 et peuvent être détaillées comme suit:

- la société « **CARTHAGE CALL CENTER** » à hauteur de 40.000 DT,
- la société « **S.S.E.I.I.F** » à hauteur de 33.000 DT,
- la société « **E-SYNERGIE** » à hauteur de 65.000 DT;
- la société « **SEREP** » à hauteur de 26.000 DT; et
- la société « **FASTER LOGISTICS & SERVICES** » à hauteur de 75.000 DT.

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à 1.215 DT au 31 décembre 2019 contre 1.755 DT au 31 décembre 2018.

5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2019 à 15.172 DT contre 15.073 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
La rémunération du gestionnaire	15 127	15 000
La rémunération du dépositaire	45	73

5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2019 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

6- Les engagements de financement en cours :

Néant.